



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 060-216004739-20260609-D29_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 juin 2026

Délibération N°29/06.2026

Date de convocation : 02/06/2026 L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, EYNARD, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS),

Affichage de la liste des Délibérations : 17/06/2026 Formant la totalité des membres en exercice,
Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : vente de la Boulangerie

Mme Le Maire et Mme L'adjointe rappelle que la boulangerie communale est actuellement louée pour un montant de **1 100 € par mois, soit 13 200 € de recettes locatives annuelles.**

Toutefois, l'état général du bâtiment nécessite la réalisation de **travaux importants et coûteux**. Deux options s'offrent donc à la commune : **la vente du bien ou sa rénovation.**

Hypothèse de la vente

Dans l'hypothèse d'une vente, il est proposé d'intégrer au contrat de vente deux clauses particulières :

- **Clause n°1 :** l'acquéreur devra réaliser les **travaux de sécurité dans un délai de 3 ans ;**
- **Clause n°2 :** le commerce devra être **maintenu à usage de boulangerie pendant une durée de 10 ans.**

Afin d'évaluer certains travaux à prendre en compte, trois devis ont été réalisés :

- **Clôture :** 7 262 €
- **Crépi du mur :** 2 456 €
- **Compteur électrique :** 880 € (pour un compteur uniquement, la société précisant que la remise aux normes nécessaires sera plus coûteuse)

Soit un montant total de **10 598 €.**

Par ailleurs, le bien a été estimé par **deux agences immobilières**, qui en évaluent la valeur **entre 100 000 € et 150 000 € pour l'une et entre 100 000 et 130 000 euros pour l'autre.** En retenant une valeur moyenne de **125 000 €**, et compte tenu des travaux à effectuer, il est proposé de fixer un **prix de vente à 110 000 €.**

Hypothèse de la conservation et de la rénovation

Si la commune décidait de conserver le bien, plusieurs travaux de mise en conformité devraient être engagés, notamment :

- mise aux normes électriques ;
- isolation et chauffage ;
- entretien des poutres ;
- mise en conformité des murs ;

- mise en conformité de la cheminée.

Mme **Grolier**, adjointe au maire, a établi un **budget prévisionnel primaire** après s'être renseignée sur les prix pratiqués dans ces différents domaines. Elle estime, à première vue, que le montant minimum des travaux s'élèverait à **50 000 €**.

Vu les devis établis pour les travaux d'urgence

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent avant tout approfondir le sujet avant de se prononcer définitivement, soit sur une vente du bien, soit sur la réalisation des travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

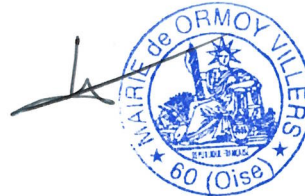
5 Pour (Mmes EYNARD, GROLIER, WOZNICZKA et MM. MONTGILLARD, VIEILLE), 0 Abstention, 10 contre

- **REJETTE** le projet de vente de la boulangerie,
- **DIT** que la commission travaux va se réunir pour faire établir un devis global de rénovation de la boulangerie communale.
-

Ormoy-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI

Le Maire,
Aude WOZNICZKA



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**